



Russie : de l'or pour les bourreaux

Alors que la Russie s'efforce à renvoyer une image positive à l'occasion de l'ouverture des Jeux olympiques de Sotchi, l'ACAT attire l'attention sur la banalisation des violations des droits de l'homme, et plus particulièrement de la torture, dans ce pays.

Selon Christine Laroque, responsable des programmes Russie et Asie à l'ACAT, « le principe de dignité humaine est l'un des principes fondamentaux de l'olympisme. Pourtant, les autorités russes le violent quotidiennement. »

Au terme de deux ans de recherches sur le phénomène tortionnaire menées dans plusieurs régions de Russie, y compris en Tchétchénie (située à seulement 800 km de Sotchi), l'ACAT a pu constater que le principe de dignité humaine est loin d'être respecté en Russie, en particulier dès lors qu'une personne est arrêtée ou détenue.

« La torture permet aux autorités d'obtenir illégalement des aveux à l'encontre de suspects et de punir et briser des détenus en prison. Elle reste largement utilisée au sein des postes de police ainsi que dans les établissements pénitentiaires » poursuit Christine Laroque [1]. « Il s'agit d'une pratique systémique et profondément ancrée au sein de ces institutions. Il n'y a pas de progrès car les autorités russes au plus haut niveau n'ont aucune volonté d'y mettre fin. »

La torture permet à la police de satisfaire facilement à la réalisation des objectifs chiffrés de résolution des affaires criminelles [2]. De plus, la collusion de longue date entre policiers et magistrats habitués à accepter des aveux obtenus sous la torture rend quasiment impossible le fait d'obtenir justice en Russie pour des actes de tortures. Seule une minorité d'affaires parvient à être jugée.

Martiros Demerchyan, un électricien travaillant sur le site olympique de Sotchi a été torturé par la police en juin 2013. Il s'était plaint de ne pas être rémunéré au salaire prévu et avait menacé de quitter son poste. Des policiers l'ont alors emmené au poste où il lui a été demandé de signer des aveux concernant un vol de matériel de construction. Refusant cette fausse accusation, il a été battu toute la nuit par cinq policiers et violé avec un pied-de-biche.

Il a fini par signer un document vierge présenté par ses tortionnaires et a été remis en liberté sans avoir reçu de soins. Un rapport médical, établi par la suite, atteste d'une commotion cérébrale, de séquelles intestinales liées à l'introduction d'un objet et de dents cassées. Il a porté plainte mais le comité d'enquête a décidé de ne pas donner suite à cette demande d'investigation.

Contact presse :

Pierre Motin, 01 40 40 99 69 pierre.motin@acatfrance.fr

Notes aux rédactions :

[1] L'ACAT a publié en novembre 2013 un rapport intitulé « Les multiples visages de la torture : étude du phénomène tortionnaire en Russie ». Il peut être consulté en français, en anglais et en russe en suivant ce lien : <http://unmondetortionnaire.com/Les-multiples-visages-de-la>

- [2] L'ACAT a lancé une pétition « La fabrique des aveux : quand enquête rime avec torture », qui peut être signée en suivant ce lien : http://www.acatfrance.fr/petition_detail.php?id=20